Mairie de Saint-Gervais Les Bains
50, avenue du Mont d'Arbois
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
SAINT-GERVAIS
LES BAINS

Plan de zonage

PLAN N° 1
ECHELLE : 1/5000

PROCEDURE DU POS
APPROBATION le : 10/11/1988

REVISION	MODIFICATION	MODIFICATION (suite)
N°1 - Partielle du 10/04/1995	N° 1 - 10/03/1995	N° 4 - 27/04/1998
N°2 - Totale du 15/05/2000	N° 2 - 19/10/1995	N° 5 - 19/05/2004
Abrogée le 14/05/2020	N° 3 - 17/04/1996	

PROCEDURE DU PLU
APPROBATION le : 13/02/2008 EXPLOITABLE le : 15/05/2008

REVISION	MODIFICATION	MISE A JOUR	MEC
	N°1 - 25/06/2021		
N°1 - Totale du 14/11/2011	N°1 - Simplifiée du 25/06/2021	N° 1 - 22/06/2014	
	N°2 - 15/06/2021	N° 2 - 15/06/2021	
	N°3 - 15/06/2021	N° 3 - 15/06/2021	
N°2 - Totale du 05/11/2018	N°1 - Simplifiée du 13/07/2017	N° 1 - 03/01/2017	N° 1 - 31/08/2022
	N°2 - Simplifiée du 13/06/2019	N° 2 - 31/12/2019	
	N°3 - 15/06/2021	N° 4 - 13/07/2022	
		N° 5 - 13/07/2022	
		N° 6 - 13/07/2022	
		N° 7 - 19/05/2023	
N°2 - Abrogée le 14/05/2023			
N°1 - Abrogée le 25/07/2023	N° 4 - 11/10/2023	N° 8 - 30/01/2025	

CONCEPTION

Données Cadastrales 2024 - Droit de l'Etat réservé
Source DGFIP

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Annulation de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUB de l'Etenay, la Zone Humide du camping des Dômes de Miage)
- Modification de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUD des Bréwaires)
- Suppression des OAP (n°6 et 7) suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019
- Les emprises situées dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD 1205 sont soumises aux dispositions fixées par l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Secteur de risque technologique où les constructions peuvent être interdites ou soumises à des conditions spéciales (article R151-31 2° du code de l'urbanisme)
- Zone non aedificandi en raison du transfert du droit à construire effectué : L151-25 du code de l'urbanisme
- Périmètre soumis à OAP
- Espace boisé : L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique : L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides : L151-23 du code de l'urbanisme

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Espace boisé classé : L113-1 du code de l'urbanisme
- Zone non aedificandi en application de l'article R151-31 2 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé, article L151-41 du code de l'urbanisme
- Projet de pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour service public et installation d'intérêt général, L151-41 du code de l'urbanisme
- Remontées mécaniques (R151-48)
- Exploitation agricole : L111-4 du code de l'urbanisme
- Ferme fortifiée : L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment repéré au titre du patrimoine bâti : L151-19 du code de l'urbanisme

ZONES URBAINES

- UA - Centre ville à conforter dans leur vocation actuelle
- UA1 - Zone d'extension autour du chef lieu composée essentiellement de petits immeubles de logements
- UB - Zone bâtie assez dense en périphérie du centre ville
- UBh - Zone réservée aux constructions et installations liées aux activités touristiques : hôtels, restaurants, commerces, services
- UC - Hameau traditionnel et extension des hameaux
- UD - Zone urbanisée avec des habitations implantées de manière discontinue environnées d'espaces verts
- UDc1 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping pouvant aussi accueillir des logements
- UDc2 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping
- UE - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques
- UE1 - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques à caractère industriel
- UF - Zone réservée à l'accueil d'équipements collectifs
- UFe - Zone réservée à l'accueil d'équipements médicaux
- UFth - Zone d'équipements réservée aux constructions et installations liées au thermalisme

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AUb - Zone à urbaniser pouvant accueillir des constructions individuelles et de petits immeubles
- AUBb - Zone à urbaniser destinée au développement d'un programme mixte basé sur les activités touristiques de la station du Bettex : hôtels, résidences hôtelières, commerces, équipements, logements,
- AUd - Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'habitations et des activités hôtelières ou parahôtelières environnées d'espaces verts paysagers

ZONES NATURELLES de qualité à préserver

- A - Zone de valeur agricole à protéger
- N1 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des constructions liées aux activités agricoles ainsi que des annexes à l'habitation à usage de garage
- N1m - Zone naturelle où sont autorisées les annexes à l'habitation
- N2 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des logements de fonction liés à ces équipements
- N3 - Zone naturelle : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour accueillir des constructions nouvelles à usage de logements
- N4 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées
- N5 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées : support de l'U.T.N de l'hôtel "Refuge de l'igloo"

PLAN N° 4 : COUPURE AU 1/2500

COMMUNE DE PASSY

COMMUNE DE DOMANCY

COMMUNE DE COMBLOUX

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

Liste des Emplacements Réservés

N°	Designation	Localisation	Superficie	Bénéficiaires
1	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 16m	Avenue de Chamonix	1612m²	Commune
2	Elargissement passage inférieur de la voie ferrée Plate-forme: 10m	Rue du Casino	220m²	Commune
3	Emplacement réservé supprimé			
4	Emplacement réservé supprimé			
5	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 13m	Avenue de Genève	624m²	Commune
6	Elargissement de CD 902 Plate-forme: 14m	Route de Saint Gervais	364m²	Commune
7	Agrandissement du cimetière	Rue du Casino	373m²	Commune
8	Emplacement réservé supprimé			
9	Emplacement réservé supprimé			
10	Création d'une déviation reliant la RD 909 et la RD 902 Plate-forme: 10m	Du point de dérible à l'arrivée de Megve en passant à l'ouest de la patinoire	20m²	Commune
11	Emplacement réservé supprimé	Chef-Lieu - Le Chatelet	6150m²	Département
12	Regularisation et prolongement de la route du Verney Plate-forme: 4,5 à 6m	Chemin du Verney - Chemin de la Tola	623m²	Commune
13	Elargissement passage Mont-Joux	Centre Bourg (Haute Tour)	303m	Commune
14	Réservoir d'eau potable quartier de la forêt	Le Bray d'en Haut	400m²	Commune
15	Emplacement réservé supprimé	les Prats/ Chemin des Tennis	1160m²	Commune
16	Emplacement réservé supprimé	4a Bonettes aux Prats	39585 ft²	Commune
17	Emplacement réservé supprimé			
18	Elargissement de la route du Mont-Joly Plate-forme: 6m	Les Gerofs	481m²	Commune
17bis	Emplacement réservé supprimé			
18bis	Emplacement réservé supprimé			
19	Elargissement de l'avenue du Mont Paccard	Le Forêt du Milieu	313m²	Commune
20	Aménagement de la rue du Berchtel et jonction sur la rue du Mont Paccard	Le Forêt du Milieu	180m²	Commune
21	Elargissement de la rue du Mont Lachat	Le Forêt Durand	71m²	Commune
22	Regularisation d'une liaison entre les deux parties de la rue du Mont Lachat	Vers la gare du TMB Le Vigneville	135m²	Commune
23	Création de 40 logements sociaux et de 40 logements étudiants aux gendarmes	Terrain PGHM	1545m²	Commune
24	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Plaine des Prats	3653m²	Commune
24bis	Création d'un chemin d'accès à la zone Nc : La Chevalienne Plate-forme: 3 m hors talus	La Chevalienne	375m²	Commune
25	Prolongement du chemin du Pionier Plate-forme: 5m	Le Pionier Accès au réservoir et chemin d'exploitation de la forêt	578m²	Commune
26bis	Chemin d'exploitation de la forêt Plate-forme: 5m	Le Pionier	625m²	Commune
26	Regularisation du chemin des Granges Devant d'en Bas Plate-forme: 5m	Les Granges Devant d'en Bas Chemin du Crozo	467m²	Commune
27	Elargissement de la route du Plan d'Ai au chemin du Prarion	Le Granges des Berlands	1027m²	Commune
28	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Les Granges Devant d'en Haut Chemin du Grenier du Schmont	1237m²	Commune
30	Création de logements sociaux	Vers Bionnay Terrains TMF	9366m²	Commune
31	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Du Vieux Nord au Vieux Sud le long du Bonnant rive gauche	2074m²	Commune
32	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Des Granges des Chalets au Nant Blanchet	1830m²	Commune
33	Création d'une grenouillère de ski à la Planchette	La Planchette	3383m²	Commune
34	Sentier à créer Plate-forme: 3m	L'Emey d'en Bas	581m²	Commune
35	Création d'une piste multi-usage Enjeime (espace loisirs) -4m	Du Plateau de la Croix au Bettex par la piste de ski de fond puis jusqu'à Combloux	3540m²	Commune
36	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Du Bettex vers le Mont d'Arbois	4651m²	Commune
37	Sentier à créer Plate-forme: 3m	Du Tunnel vers les Monts Fouyet Derrière	2170m²	Commune
38	Création d'un parc de stationnement sous la gremouillère	Bettex (arrivée télécabine du DMC)	3960m²	Commune
39	Création d'une piste de ski (a l'ouest du pénne des neiges)	La Tronchet Devant d'en Bas	3140m²	Commune
40	Emplacement réservé supprimé			
41	Elargissement de la route du centre de Bionnassay Plate-forme: 4.5m	Bionnassay	97m²	Commune
42bis	Création d'un parc de stationnement	Le Crozet	2250m²	
42	Requalification de l'accès à Nant Blanchet depuis la RD43	Intersection route de Saint Nicolas de Véroce et Chemin du Nant Blanchet	740m²	Commune
43	Création d'un parc de stationnement	les Pierre Chevrys	3580m²	Commune
44	Emplacement réservé supprimé			
45	Création d'un chemin d'accès à la zone UD : Les Grangettes Plate-forme: 3 m hors talus	Du chemin des Fontbrenée à la zone Ne des Grangettes	568m²	Commune
46	Emplacement réservé supprimé			
48	Construction d'un réservoir d'eau potable au Plateau de la Croix	La Croix Devant	1341m²	Commune
49	Emplacement réservé supprimé			
50	Extension du cimetière du Saint Nicolas	Saint Nicolas de Véroce	1491m²	Commune
51	Création de logements sociaux	Le Fayet	9535m²	Commune
52	Création d'un chemin d'accès à la zone A - Les Grangettes Plate-forme: 3m hors talus	Saint Nicolas de Véroce	178m²	Commune
53	Création d'un arrêt de bran et d'un quai	Bellevue	270m²	CCT4
54	Création d'un giratoire à l'intersection RD902/Route de Tegoue	Les Bernards d'en Haut	3211m²	Commune
55	Création d'un sentier pietonier Plate-forme: 1.5m	Du Prarion à bionnay	1290m²	Commune